

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553

2 mars 2012

SOMMAIRE

Cadogan Investments, S.A.	26498	Copiro Holding S.A.	26533
Calderis Finance S.A.	26509	Corelux Purchaser No. 1 S.A.	26507
Campingworld	26509	Corelux S.A.	26508
Captherm S.A.	26531	Cork SPF	26534
Carwash Mobile S.A.	26531	Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.	26498
Carwash Mobile S.A.	26531	Crystal Falls S.A.	26534
Caves Gales S.A.	26532	Crystal Falls S.A.	26534
Cellgate S.à r.l.	26532	Crystal Turquoise S.à r.l.	26508
Chester Seven Capital, S. A.	26532	Crystal Violet S.à r.l.	26509
Chino S.A.	26533	CSC Computer Sciences S.A.	26535
Cidron Celestial Topco S. à r.l.	26498	Cube Transport S.C.A.	26509
Cidron Delfi S.à r.l.	26498	Da Silva & Fils S.A.	26542
Cidron Diego S.à r.l.	26499	Da Silva & Fils S.A.	26542
Cidron Liberty Systems S.à r.l.	26499	Da Silva & Fils S.A.	26542
Cidron Maximus S.à r.l.	26499	Da Silva & Fils S.A.	26544
Cidron Silicon S.à r.l.	26507	Da Silva & Fils S.A.	26544
Cidron Silicon Two S.à r.l.	26507	Da Silva & Fils S.A.	26544
Cidron Spectrum S.à r.l.	26507	Dosberbreck S.à.r.l.	26541
Cidron Triangle S.à r.l.	26507	Fiduciaire-Comptable B & B S.à r.l.	26542
Cima Holding S.A.	26533	Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l.	26499
Cleanoz Luxembourg S.A.	26533	Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l.	26503
Clost S.A.	26533	Prusca S.A.	26535
Computerland Europe Operations S.A. ..	26506	Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF ..	26510
Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l.	26498		
Contego AV Luxembourg S.à r.l.	26508		

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011572/12.

(120013932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Delfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.774.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011573/12.

(120013931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 39, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 94.391.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011586/10.

(120013774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011590/10.

(120013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011594/9.

(120013269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.850.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011574/12.

(120013933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Liberty Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 254.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.198.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011575/12.

(120013930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Maximus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 10.212.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.481.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011576/12.

(120013929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.010,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

IT APPEARED:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualified as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 154.363 acting by its general managing partner, Parthena Reys Perennial Management S.A. having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.401;

Hereby represented by Ms Virginie Gonella, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 December 2011 given under private seal;

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to thirtyone thousand Euro (EUR 31,000.-) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 136.389 (the “Company”). The Company has been incorporated under the corporate name of Kaland Investments S.A. pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Henri Hellinckx on 11 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2008, number 693 page 33224. The Company’s articles of association have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned Maître Henri Hellinckx on 28 November 2011 and in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognized to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-), by the issuance of five thousand ten (5,010) new shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and privileges as the existing shares, together with a total share premium of an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-) (the “Share Premium”);

2) Subscription and full payment of the aggregate amount of two million two hundred fifty-five thousand ten Euro (EUR 2,255,010.-) by the sole shareholder corresponding to the New Shares together with the Share Premium, by (a) a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) and (b) a contribution in kind consisting in a receivable the sole shareholder holds against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2011;

3) Subsequent amendment of article 5 of the Articles; and

4) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the aforementioned agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-), by creating and issuing five thousand ten (5,010) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, together with a Share Premium of an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by:

(i) a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-); and

(ii) a contribution in kind consisting in a receivable it currently owns against the Company (the “Contribution in Kind”), as further described in a report of the Board of Managers of the Company dated 28 December 2011 (the “Company’s Report”).

The amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) paid in cash, is now at the disposal of the Company, evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Contribution in Kind is valued at the amount of two million two hundred fortytwo thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-).

Declaration

The value of the Contribution in Kind to the Company is evidenced by the Company’s Report, which values the Contribution in Kind at the amount of two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-).

The aggregate amount of two million two hundred fifty-five thousand ten Euro (EUR 2,255,010.-) representing the amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) paid in cash plus the value of the Contribution in Kind valued at the amount of two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-) is allocated as follows:

- an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-) is to be allocated to the Share Premium reserve account of the Company.

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-) divided into thirty-six thousand ten (36,010) shares (parts sociales) (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and paid up. [...]”.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.363 agissant par son associé-gérant commandité, Parthena Reys Perennial Management S.A. ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401;

Ici représentée par Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2011 donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

I. La partie comparante est le seul associé (l'«Associé Unique») de Parthena Reys Reys Private Equity Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 136.389 (la «Société»). La Société a été constituée sous la dénomination sociale de Kaland Investments S.A. par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2008, numéro 693 page 33224. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 28 novembre 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, dûment représenté, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-six mille dix Euros (EUR 36.010,-), par l'émission de cinq mille dix (5.010) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-) (la «Prime d'Emission»);

2) Souscription et libération intégrale du montant total de deux million deux cent cinquante-cinq mille dix Euros (EUR 2.255.010,-) par l'associé unique correspondant aux Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la Prime d'Emission, par (a) un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) et (b) un apport en nature

consistant en une créance que l'associé unique détient contre la Société, tel que plus amplement décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») daté du 28 décembre 2011;

3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts; et

4) Divers.

En conséquence, sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-six mille dix Euros (EUR 36.010,-), par la création et l'émission de cinq mille dix (5.010) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec la Prime d'Emission d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Emission, par:

(i) un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-); et

(ii) un apport en nature consistant en une créance qu'il détient actuellement contre la Société (l'«Apport en Nature»), tel que plus amplement décrit dans le rapport du Conseil de Gérance de la Société daté du 28 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

La somme de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) payée en espèces, est maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au moyen d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui l'a expressément enregistré.

L'Apport en Nature est évalué au montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-).

Déclaration

La valeur de l'Apport en Nature à la Société est justifiée par le Rapport de la Société, lequel évalue l'Apport en Nature à un montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-).

Le montant total de deux millions deux cent cinquante-cinq mille dix Euros (EUR 2.255.010,-) représentant le montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) payé en espèces augmenté de la valeur de l'Apport en Nature évalué au montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-) est alloué comme suit:

- un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-) est à allouer au compte du capital social de la Société; et

- un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-) est à allouer au compte de réserve relatif à la Prime d'Emission de la Société.

Le Rapport de la Société, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille trois cent quatre-vingtquinze Euros (EUR 32.395,-) divisé en trente deux mille trois cent quatre-vingtquinze (32.395) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées. [...]»

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA RÉUNION EST CLOTURÉE.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR [.]

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/760. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): pd. C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012022686/187.

(120029138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.010,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Rectificatif du dépôt L120029138 déposé le 17/02/2012

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

IT APPEARED:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualified as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 154.363 acting by its general managing partner, Parthena Reys Perennial Management S.A. having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.401;

Hereby represented by Ms Virginie Gonella, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 December 2011 given under private seal;

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 136.389 (the "Company"). The Company has been incorporated under the corporate name of Kaland Investments S.A. pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Henri Hellinckx on 11 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2008, number 693 page 33224. The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned Maître Henri Hellinckx on 28 November 2011 and in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognized to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-), by the issuance of five thousand ten (5,010) new shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as the existing shares, together with a total share premium of an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-) (the "Share Premium");

2) Subscription and full payment of the aggregate amount of two million two hundred fifty-five thousand ten Euro (EUR 2,255,010.-) by the sole shareholder corresponding to the New Shares together with the Share Premium, by (a) a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) and (b) a contribution in kind consisting in a receivable the sole shareholder holds against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2011;

3) Subsequent amendment of article 5 of the Articles; and

4) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the aforementioned agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-), by creating and issuing five thousand ten (5,010) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, together with a Share Premium of an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by:

(i) a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-); and

(ii) a contribution in kind consisting in a receivable it currently owns against the Company (the "Contribution in Kind"), as further described in a report of the Board of Managers of the Company dated 28 December 2011 (the "Company's Report").

The amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) paid in cash, is now at the disposal of the Company, evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Contribution in Kind is valued at the amount of two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-).

Declaration

The value of the Contribution in Kind to the Company is evidenced by the Company's Report, which values the Contribution in Kind at the amount of two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-).

The aggregate amount of two million two hundred fifty-five thousand ten Euro (EUR 2,255,010.-) representing the amount of twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510.-) paid in cash plus the value of the Contribution in Kind valued at the amount of two million two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,242,500.-) is allocated as follows:

- an amount of five thousand ten Euro (EUR 5,010.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-) is to be allocated to the Share Premium reserve account of the Company.

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty-six thousand ten Euro (EUR 36,010.-) divided into thirty-six thousand ten (36,010) shares (parts sociales) (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and paid up. [...]".

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.363 agissant par son associé-gérant commandité, Parthena Reys Perennial Management S.A. ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401;

Ici représentée par Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2011 donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

I. La partie comparante est le seul associé (l'«Associé Unique») de Parthena Reys Private Equity Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 136.389 (la «Société»). La Société a été constituée sous la dénomination sociale de Kaland Investments S.A. par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2008, numéro 693 page 33224. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné Maître Henri Hellinckx, en date du 28 novembre 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, dûment représenté, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-six mille dix Euros (EUR 36.010,-), par l'émission de cinq mille dix (5.010) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-) (la «Prime d'Emission»);

2) Souscription et libération intégrale du montant total de deux million deux cent cinquante-cinq mille dix Euros (EUR 2.255.010,-) par l'associé unique correspondant aux Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la Prime d'Emission, par (a) un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) et (b) un apport en nature consistant en une créance que l'associé unique détient contre la Société, tel que plus amplement décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») daté du 28 décembre 2011;

3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts; et

4) Divers.

En conséquence, sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-), afin de le porter de son montant actuel de de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-six mille dix Euros (EUR 36.010,-), par la création et l'émission de cinq mille dix (5.010) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et prérogatives que les parts sociales existantes, ensemble avec la Prime d'Emission d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-).

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Emission, par:

(i) un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-); et

(ii) un apport en nature consistant en une créance qu'il détient actuellement contre la Société (l'«Apport en Nature»), tel que plus amplement décrit dans le rapport du Conseil de Gérance de la Société daté du 28 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

La somme de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) payée en espèces, est maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au moyen d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui l'a expressément enregistré.

L'Apport en Nature est évalué au montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-).

Déclaration

La valeur de l'Apport en Nature à la Société est justifiée par le Rapport de la Société, lequel évalue l'Apport en Nature à un montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-).

Le montant total de deux millions deux cent cinquante-cinq mille dix Euros (EUR 2.255.010,-) représentant le montant de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) payé en espèces augmenté de la valeur de l'Apport en Nature évalué au montant de deux millions deux cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.242.500,-) est alloué comme suit:

- un montant de cinq mille dix Euros (EUR 5.010,-) est à allouer au compte du capital social de la Société; et
- un montant de deux millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 2.250.000,-) est à allouer au compte de réserve relatif à la Prime d'Emission de la Société.

Le Rapport de la Société, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille dix Euros (EUR 36.010,-) divisé en à trente-six mille dix (36.010) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées. [...]»

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA RÉUNION EST CLOTURÉE.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/760. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): pd. C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012023540/188.

(120030258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Computerland Europe Operations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.839.

En date du 1^{er} janvier 2012, L'Etude Dandois & Meynial, agent domiciliataire dont le siège social est au 23, rue Jean Jaurès, L – 1836 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société:

Computerland Europe Operations S.A.

(CLEO)

23, rue Jean Jaurès

L-1836 Luxembourg,

RCS Luxembourg B 30.839

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2012.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012011584/16.

(120013790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.550,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.483.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011577/12.

(120013928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Silicon Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.550,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.492.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011578/12.

(120013927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Spectrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.631.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011579/12.

(120013934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.505.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011580/12.

(120013935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Corelux Purchaser No. 1 S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.494.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 20 janvier 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés, en tant que réviseur externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 20 janvier 2012.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012011588/15.

(120013897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 203.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 septembre 2011 entre Contego AV Investments, LLC et Hazard Management Solutions, LLC les 2,030 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Hazard Management Solutions, LLC domicilié à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, 19801 Delaware, USA détient 2,030 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contego AV Luxembourg S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2012011587/16.

(120013856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Corelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.493.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 20 janvier 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés, en tant que réviseur externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 20 janvier 2012.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012011589/15.

(120013896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011591/12.

(120013926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.369.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.991.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011592/12.

(120013937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2012

En date du 20 janvier 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Sébastien Clerc en qualité de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 28 avril 2011.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cube Transport SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012011593/15.

(120013788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Calderis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011595/10.

(120013689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Campingworld, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9369 Gilsdorf, Moschbiert.
R.C.S. Luxembourg B 160.794.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2011

Première résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Manfred Norbert WEGENER de ses fonctions de gérant administratif.

Deuxième résolution

Monsieur Yves SCHLIM prend la fonction de gérant unique.

Troisième résolution

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Yves SCHLIM

Cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

CAMPINGWORLD

Signature

Référence de publication: 2012011596/23.

(120013726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglisten, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Radosław Jerzy JARMUŁA, chief executive officer, born on 9 July 1976 in Legionowo, Poland, residing in ul. Dembego 10/258, PL-02-976 Warsaw, Poland, here represented by Mrs Juliette MAYER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Warsaw on 2 February 2012.

The said proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed for registration purposes.

Such appearing party, in the capacity in which it is acting, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it thus wishes to form (the "Articles of Incorporation").

Title I - Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. Name. There exists in respect of the subscriber and between all those who may become holders of shares (the "Shareholders"), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Law") under the name of ROBUST LINCOLN FUND S.A. - SICAV - SIF (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may not be dissolved until the end of the term of its last Sub-Fund (as defined below).

Art. 3 Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

4.2 In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II - Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 12 hereof. The initial capital of the Company is five hundred fifty thousand Polish zloty (PLN 550,000), or the equivalent in any other currency, divided into shares of no par value, entirely subscribed and fully paid-up.

5.2 The minimum capital of the Company shall be, as specified in the 2007 Law, one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000) including share premium, if any, or the equivalent in any other currency, as specified by the 2007 Law. The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve (12) months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the "Commission de Surveillance du Secteur Financier" in accordance with the 2007 Law.

5.3 The Board is authorised without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Board, without having to reserve to the existing Shareholder (s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares - Sub-Funds.

6.1 The Board may, at any time, issue different classes of Shares (each a “Class” or “Classes” as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Board.

6.2 The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate sub-fund (each a “Sub-Fund”), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which as the Board may determine, be denominated in different currencies) as further set out in the issuing document of the Company, as amended and updated from time to time (the “Prospectus”). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Sub-Fund. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund. The terms and conditions shall each time be set forth in the Special Section (as defined below).

6.3 The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. Amongst the Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Polish zloty, be converted into Polish zloty and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in Polish zloty.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share.

7.3 The inscription of the Shareholder’s name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares for up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The Board is authorised, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid, in any Class and in any Sub-Fund, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Board may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in “Section 4 - Special Section” of the Prospectus (the “Special Section”).

8.3 Unless otherwise determined by the Board in the Special Section, the issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the Board and as further disclosed in the Prospectus. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued on the first closing date of the relevant Sub-Fund may be offered at a fixed initial subscription price as set forth in the Special Section.

8.4 Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board and in the Special Section.

8.5 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor, which qualifies as a “réviseur d’entreprises agréé”.

8.6 The Board may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Redemption of Shares. Unless otherwise determined in respect of a Sub-Fund in the relevant Special Section, in particular in respect of the first closed-ended Sub-Fund, Shares may be redeemed at the request of Shareholders under the terms and procedures as set forth in the relevant Special Section. The Board may request the redemption of all or part of the Shares under the terms and procedures as set forth in the Prospectus as well as any Special Section.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares - Defaulting Shareholders.

10.1 Shares shall be issued only to eligible investors under the 2007 Law (each a “Well-Informed Investor”), upon verification of such status and upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article 8 hereof. Every Shareholder must provide the Company with the confirmation or, as the case may be, proof of its status as a Well-Informed Investor under the 2007 Law.

10.2 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

10.3 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board, which shall have discretionary rights to refuse, to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia, Shares are proposed to be transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-Fund or the Shareholders.

10.4 If a Shareholder fails to pay any part of its subscription when due and payable, it shall be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the Prospectus and the relevant Special Section. In any event, such Shareholder shall for as long as it fails to remedy such default, cease to have any voice and voting rights in any general meeting of Shareholders (and, if applicable, its appointees in any committee cease to have any voice and voting rights in the relevant committee), and all acts, consents and decisions with respect to the Company shall be made by the other Shareholders and/or, as the case may be, the Board, without requiring the participation of such Shareholder.

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value.

11.1 The reference currency of the Company is the Polish złoty. Each Sub-Fund may have a different reference currency. The net asset value of each SubFund’s Shares is expressed in the reference currency of the respective Sub-Fund and within each Sub-Fund the net asset value of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the relevant Special Section. The net asset value is calculated by the corporate agent which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value under the responsibility of the Board.

11.2 The net asset value per Share (being the assets less the liabilities) is calculated on a Class-by-Class basis (if applicable) on such frequency as set forth in the Prospectus and the relevant Special Section. For the purpose of determining the net asset value of the Company, the net assets attributable to each Class within each Sub-Fund shall, if not denominated in Polish złoty, be converted into Polish złoty and the net asset value of the Company shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

11.3 The assets of the Company shall include:

- all equity, bond securities (whether listed or not), including shares, units or interests of the private equity investment structures or undertaking for collective investments;
- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- all time notes, certificates of deposit, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the custodian agent of the Company;
- the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company;
- all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

11.4 The value of the Company's assets shall be determined with due regard to the following principles:

- The shares, units or interests held by each Sub-Fund in the private equity investment structures or undertaking for collective investments will be valued on the basis of the latest available net asset value or other valuation calculated by or on behalf of the private equity investment structures or undertaking for collective investments. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value or other valuation of such shares, units or interests, the valuation of such interests may take into account this evaluation event, which include in particular any material events or developments affecting either the underlying investments or the private equity Investment structures;
- The shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- The shares, units or interests (other than those of the private equity investment structures or undertaking for collective investments for which a net asset value is generally calculated) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board using the valuation guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) as a basis;
- The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- All other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued by the Board at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

11.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned respectively in Polish zloty shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant valuation day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

11.6 The Board has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

11.7 The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The central administration agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

11.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

11.9 If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

11.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by the corporate agent which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

11.11 The liabilities of the Company shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

- all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the valuation day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

- all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

In determining the amount of such liabilities the Board shall, take into account all expenses payable by the Company which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand-Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders, Board and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

11.12 The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the relevant Sub-Fund;

(ii) where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

(iv) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund, the assets of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends; and

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset value of the relevant Sub-Fund or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

11.13 For the purposes of the net asset value computation:

(i) Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Sub-Fund is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

(iv) Where on any valuation time the Company has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

12.1 The net asset value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Sub-Funds shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at the frequency as determined in the Prospectus with respect to each Sub-Fund but at least once per year.

12.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Incorporation and/or in the Prospectus.

12.3 The Company may temporarily suspend the calculation of the net asset value and the issue, redemption and conversion of any Class of Shares in any Sub-Fund in the following cases:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Board is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III - Administration and Supervision

Art. 13. Directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board composed of not less than three (3) members who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a renewable term not exceeding six (6) years.

13.2 The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

13.3 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution approved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders.

13.4 In the event of a vacancy in the office of a director the remaining directors may resolve to temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such vacancy at their next general meeting of Shareholders.

13.5 The Board may delegate one or more of its duties to a regulated management company as defined in Chapter 15 or Chapter 16 of the law of 24 December 2010 relating to Undertaking for Collective Investments.

Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

14.2 The chairman shall preside at all meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

14.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Art. 15. Board Resolutions.

15.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by a resolution of the Board.

15.2 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.3 Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telegram, telex, or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy.

15.4 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

15.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

15.6 Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Art. 16. Powers of the Board.

16.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies and restrictions as determined in Article 19 hereof.

16.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties the Company is validly bound by the joint signature of two directors at least one of which being a class A director and at least another one being a class B director or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board but only within the limits of such power.

Art. 18. Delegation of Powers.

18.1 The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company or any Sub-Fund (including the right to act as an authorized signatory for the Company or any Sub-Fund) to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if so authorized by the Board, sub-delegate their powers. The appointment of any of the Company's service providers will be decided by a majority of the Directors present or represented.

18.2 The Board may appoint any officers, including a regulated management company as defined in Chapter 15 or Chapter 16 the law of 24 December 2010 relating to Undertaking for Collective Investments, a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Sub-Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

18.3 The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions.

19.1 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The Company may employ for each Sub-Fund techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 20. Conflicts of Interests.

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest

and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

20.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment manager, the investment advisor, the custodian, the administrative agent, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 21. Indemnification of Directors.

21.1 The Company shall indemnify any director or officer out of the assets of each Sub-Fund against any liabilities, actions proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of it or him having been a director or officer, provided that such person has acted pursuant to the receipt of proper instructions, where applicable, and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the indemnified person and the Company.

21.2 The Board may decide that expenses effectively incurred by any director or officer or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified director or officer, provided that this director or officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

21.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

Art. 22. Auditor.

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Board and remunerated by the Company.

22.2 The auditor shall fulfill the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV - General Meetings

Art. 23. Powers.

23.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

23.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 24. Annual General Meetings of Shareholders.

24.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year at 2.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

24.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 25. Other General Meetings of Shareholders. The Board may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 26. Procedure.

26.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

26.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

26.3 The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

26.4 The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 27. Vote.

27.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

27.2 Each Share in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

27.3 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

27.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each Sub-Fund such to the quorums and majority requirements described in Article 27 hereof.

Art. 28. General Meetings of Sub-Fund(s).

28.1 The Shareholders of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Sub-Fund.

28.2 The provisions of the Articles 27, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 28, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Sub-Fund specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 29. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.

29.1 The Sub-Funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Prospectus. In case a Sub-Fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Prospectus.

29.2 The Board of the Company may decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

29.3 Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may be allowed or, as applicable, continue to request the redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned will be deposited with the "Caisse des Consignations" on behalf of their beneficiaries.

29.4 The Board may decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets and liabilities into another Sub-Fund or into another collective investment scheme or an assimilated entity. The Board may resolve to amalgamate two or more Sub-Funds. The Board may also resolve to amalgamate two or more Share Classes. Affected Shareholders will be notified any such decision and the relevant information in relation to the new Sub-Fund or Class. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Art. 30. Consolidation/Splitting. The Board may consolidate or split the Shares of a Sub-Fund.

Title V - Accounting Year - Distributions

Art. 31. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 32. Distributions.

32.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Prospectus and more in particular as set forth in respect of each Sub-Fund in the Special Section. The general meeting of Shareholders in respect of each Sub-Fund, within the limits provided for by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital. Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the Company exceeds the minimum capital of the Company, increased by the share premium, one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000), or the equivalent in any other currency, as specified by the 2007 Law. However the nature or the distribution (capital or revenue) must be disclosed.

32.2 The Board may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Prospectus and, more in particular, as set forth in the Special Section.

32.3 Distributions shall be paid in Polish złoty or in the base currency of a Sub-Fund or Share Class and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

32.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five (5) years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Sub-Fund of the Company. The Board shall have

power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

32.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalisation Shares. The corresponding amounts due to capitalization shares will not be paid but will stay invested in the Company on their behalf. When a dividend is distributed to distribution Shares, the net asset value of these distribution shares will be reduced by the aggregate amount of the dividend.

Art. 33. Custodian.

33.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the “Custodian”).

33.2 The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

33.3 If the Custodian wishes to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its the place.

Art. 34. Dissolution.

34.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 27 hereof.

34.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

34.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

34.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

34.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to law.

34.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Sub-Fund in proportion to their holding in the respective Sub-Fund(s).

34.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the “Caisse de Consignation” on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 35. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 36. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2012.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscriber, Radosław Jerzy JARMUŁA, prenamed, has subscribed all the Shares. The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of five hundred fifty thousand Polish złoty (PLN 550,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,400.-.

The corporate capital is valued at EUR 131,887.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as having received due notice, has immediately resolved as follows:

First resolution

- Mr. Radosław Jerzy JARMUŁA, prenamed, is appointed as class A director for a term of office of six (6) years which shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2017;

- Mr. Jean LAMBERT, chief executive officer, born on 2 May 1952 in Luxembourg, with professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Mr. Jacek WOLAK, lawyer and tax advisor, born on 26 November 1974 in Nowy Targ, Poland, residing at 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,

are appointed as class B directors for a term of office of six (6) years which shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2017.

Second resolution

The registered office of the Company is at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said appearing party signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Radosław Jerzy JARMUŁA, chief executive officer, né le 9 juillet 1976 à Legionowo, Pologne, demeurant à ul. Dembego 10/258, PL-02-976 Varsovie, Pologne, dûment représenté par Maître Juliette MAYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Varsovie, le 2 février 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il souhaite créer.

Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions (les «Actionnaires»), une société sous la forme d'une société anonyme en tant que société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») sous la dénomination de ROBUST LINCOLN FUND S.A. - SICAV - SIF (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne pourra être liquidée avant la clôture de son dernier Compartiment (tel que défini ci-dessous).

Art. 3 Objet. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de la Société (le «Conseil»).

4.2 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une Société luxembourgeoise.

Titre II - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions») sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets de la Société tels que définis à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial de la Société est de cinq cent cinquante mille zloty polonais (PLN 550.000), ou son équivalent en tout autre devise, divisé en actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera celui prévu par la Loi de 2007, soit un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000), primes d'émission comprises, le cas échéant, ou son équivalent en toute autre devise, tel que spécifié dans la Loi de 2007. La Société devra atteindre ce minimum dans un délai de douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en conformité avec la Loi de 2007.

5.3 Le Conseil est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations, de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts et dont le prix de cession sera fixé par le Conseil lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 Le Conseil peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une «Classe» ou des «Classes», selon le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou en fonction de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, aux clauses et conditions telles que décidées par le Conseil en accord avec l'article 8 des présentes.

6.2 Le Conseil pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment séparé (chacun un «Compartiment»), conformément à l'Article 71 de la Loi de 2007 (qui pourront, au choix du Conseil, être exprimées en différentes devises) comme décrit dans le document d'émission de la Société, tel que modifié et actualisé au fil du temps (le «Prospectus»). Chaque masse d'avoirs sera investie, conformément à l'Article 3 des présents Statuts, au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques de distributions) tels que déterminées au fil du temps par le Conseil pour chaque Compartiment. Les clauses et conditions devront à chaque fois être incluses dans la Section Spéciale (tel que défini ci-dessous).

6.3 La Société constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traitée comme une entité séparée.

6.4 Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en zloty polonais, convertis en zloty polonais et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 La Société établira les comptes consolidés en zloty polonais.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 La Société pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il aura été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.4 Tout transfert d'Action nominative s'effectuera par une déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom respectif. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des administrateurs ou fondé de pouvoir de la Société ou par toute autre personnes qui aura été dûment autorisée à cet effet par le Conseil.

7.5 Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse inscrite par la Société au fil du temps, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire

peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée de temps en temps par la Société.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette /ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à participer au prorata des avoirs nets attribuables à la Classe concernée.

7.9 Le paiement des dividendes, s'il y en a, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 Le Conseil est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées, de n'importe quel Classe ou Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 Le Conseil peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, sans limitation, l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que le Conseil estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Conseil pourra également, par rapport à un Compartiment spécifique, lever un droit d'entrée et aura le droit de renoncer totalement ou partiellement à ce droit d'entrée. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans la «Section 4 - Section Spéciale» du Prospectus (la «Section Spéciale»).

8.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement par le Conseil dans la Section Spéciale, le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire applicable aux Actions d'une certaine Classe dans un certain Compartiment tel que déterminé en conformité avec l'article 12 des présentes, plus toute prime additionnelle ou frais tels que déterminés par le Conseil et tels qu'exposés plus amplement dans le Prospectus. Par dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe, émises à la première date de clôture du Compartiment concerné, peuvent être offertes à un prix de souscription initial fixe, comme décrit dans la Section Spéciale.

8.4 Les Actions seront émises uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et dans les délais déterminés par le Conseil et dans la Section Spéciale.

8.5 Le Conseil pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé.

8.6 Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, gestionnaire, directeur ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Rachat des Actions. Sauf disposition contraire déterminée pour un Compartiment donné dans la Section Spéciale concernée, en particulier concernant le premier compartiment fermé, les Actions peuvent être rachetées à la demande des Actionnaires, aux clauses et conditions déterminées dans la Section Spéciale concernée. Le Conseil peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises aux clauses et conditions déterminées dans le Prospectus et dans la Section Spéciale concernée.

Art. 10. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires en défaut.

10.1 Les Actions sont émises aux seuls investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 (chacun un «Investisseur Averti») après vérification de cette qualité et acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix tel que prévu à l'article 8 ci-dessus. Tout Actionnaire doit fournir à la Société la confirmation ou, selon le cas, la preuve de sa qualité d'Investisseur Averti au sens de la Loi de 2007.

10.2 La Société pourra restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société à toute personne, société ou entité juridique, à savoir toute personne violant les dispositions légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions en vertu de cette loi ou exigence ou si, de l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, ou si la détention d'Actions par une telle personne résulte d'une violation de la loi ou de la réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence d'une telle violation, la Société se verrait soumise à des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

10.3 Tout transfert d'Actions de la Société devra être notifié tout d'abord au Conseil, qui aura le droit discrétionnaire de refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé dans des circonstances où, entre autres, des Actions sont proposées à être transférées et où, entre autres, le transfert pourrait avoir pour résultat des désavantages

de nature légale, pécuniaire, concurrentielle, réglementaire, fiscale ou administrative dans le chef de la Société, de l'un quelconque des Compartiments ou des Actionnaires.

10.4 Si un Actionnaire est en défaut de libérer tout ou partie de sa souscription au moment où celle-ci est due et payable, il sera en défaut et subira potentiellement les conséquences prévues dans le Prospectus et la Section Spéciale concernée. En tout état de cause, un tel Actionnaire cessera, tant qu'il demeure en défaut, d'avoir toute voix délibérante et tout droit de vote dans toute assemblée générale d'Actionnaires (et, si applicable, ses représentants à tout comité cesseront d'avoir toute voix délibérante et tous droits de vote dans le comité concerné) et tout acte, accords et décisions en ce qui concerne la Société seront faites par les autres Actionnaires et/ou, le cas échéant, par le Conseil, sans exiger la participation d'un tel Actionnaire.

Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

11.1 La devise de référence de la Société est le zloty polonais. Chaque Compartiment peut être libellé dans une devise de référence différente. La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et au sein de chaque Compartiment la valeur nette d'inventaire de chaque Classe, le cas échéant, est exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, tel que détaillé dans la Section Spéciale concernée. La valeur nette d'inventaire est calculée par la personne que le Conseil a désignée à cette fin, sous la responsabilité du Conseil.

11.2 La valeur nette d'inventaire par Action (correspondant à l'actif diminué du passif) est calculée Classe par Classe (le cas échéant) à telle fréquence mentionnée dans le Prospectus et la Section Spéciale concernée. Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Classe au sein d'un Compartiment devront, si ce n'est pas le cas, être convertis en zloty polonais, et la valeur nette d'inventaire de la Société sera la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

11.3 Les avoirs de la Société comprendront:

- toutes les actions, titres obligataires (cotés ou non), y compris actions, parts ou les intérêts des structures de capital investissement ou d'un organisme de placement collectif;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non encore livrés);
- tous les titres à terme, certificats de dépôt, actions, «debentures», «debentures stocks», droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour la Société;
- tous les dividendes en espèces ou les créances de paiements exigibles en espèces par la Société, dans la mesure où la Société ou le dépositaire de la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- les frais de constitution de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société;
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

11.4 La valeur de ces avoirs sera déterminée par application des principes suivants:

- les actions, parts ou droits détenus par chaque Compartiment dans les structures de capital investissement ou d'organismes de placement collectif seront évalués sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible ou de toute autre évaluation calculée par et au nom de structures de capital investissement ou d'organismes de placement collectif. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire disponible ou de toute autre évaluation de ces actions, parts ou intérêts, la valorisation de ces intérêts pourra prendre en compte cet événement d'évaluation, qui comprendra en particulier tout événement d'évaluation, qui inclut en particulier tout événement important ou développement affectant soit des investissements sous-jacents ou des structures de capital investissement;
- les actions, parts ou droits qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière cotation disponible ou à la valeur de marché;
- les actions, parts ou droits (autres que ceux de structures de capital investissement ou d'organismes de placement collectif pour lesquels une valeur nette d'inventaire est généralement calculée) qui ne sont pas cotés sur une bourse ou négociés sur une autre marché réglementé seront évalués sur la base de la valeur nette de réalisation probable (à l'exclusion des impôts différés) estimée avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil conformément aux directives d'évaluations publiées par l'Association Européenne de Capital Risque et de Capital Investissement comme référence (EVCA);
- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés consistera dans la valeur totale de ces avoirs à moins qu'ils ne s'avèrent improbable que cette valeur puisse être payée ou obtenue en totalité. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée afin de refléter la valeur véritable de ceux-ci;
- tous les autres titres, intérêts et autres éléments d'actif, y compris les titres de créance et les titres ou intérêts pour lesquels aucune cotation n'est disponible, seront évalués sur la base de cotations fournies par un agent de cotation ou

par un service d'évaluation approuvé par le Conseil, dans la mesure où ces prix ne sont pas réputés être représentatifs de valeurs de marché, ces titres et autres actifs seront évalués par le Conseil à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une échéance résiduelle de moins d'un an seront évalués par la méthode du coût amorti, qui se rapproche de la valeur de marché.

11.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné respectivement en zloty polonais seront convertis sur base du taux de change en vigueur au jour d'évaluation. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Conseil ou selon les procédures établies par lui.

11.6 Le Conseil a adopté une politique d'évaluation des investissements selon leur juste valeur.

11.7 Le Conseil peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur juste de tout actif de la Société. Cette méthode sera ensuite appliquée de manière cohérente. L'agent d'administration centrale peut s'appuyer sur de tels écarts, tels qu'approuvés par la Société pour les fins de calcul de la valeur nette d'inventaire.

11.8 Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles comptables généralement applicables.

11.9 Si, depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société sont cotés s'est produit, la Société peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

11.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le Conseil ou par la personne que le Conseil a désigné à cette fin, sera finale et la Société sera liée par celle-ci, ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

11.11 Les engagements de la Société comprendront:

- tous les prêts et autres dettes d'argent emprunté (y compris les obligations convertibles), les factures et le solde débiteur de comptes;
- tous les intérêts courus sur ces emprunts et autres dettes pour des sommes d'argent empruntés (y compris les frais courus pour la mise à disposition de ces prêts et autres dettes);
- toutes les charges dues ou à payer (y compris les frais administratifs, frais de consultation, y compris les honoraires d'intéressement, le cas échéant, des frais de garde, frais d'agence de transfert et frais d'administration centrale ainsi que les débours raisonnables engagés par les prestataires de services);
- tous les engagements connus, présents et futurs, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à échéance contre le paiement d'argent, y compris le montant des distributions non-payés déclarées par la Société, où le jour d'évaluation tombe le jour de la date de référence pour la détermination de la personne qui y a droit ou qui suit;
- une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et les revenus pour le jour de calcul, tel que déterminé de temps à autres par la Société, et d'autres réserves (le cas échéant) autorisés et approuvés par le Conseil ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil pourrait considérer comme une provision appropriée à l'égard de tout passif éventuel de la Société;
- toutes les autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit conformément au droit luxembourgeois. Afin de déterminer le montant de ces dettes, la Société prendra en compte tous les frais payables par la Société qui pourront augmenter les frais administratifs et autres d'un caractère régulier ou périodique basé sur un montant estimé au prorata des périodes annuelles ou autres.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil, devra prendre en considération toutes les dépenses payables par la Société, y inclus les frais de constitution, frais, dépenses, déboursements et frais payables aux comptes, au gestionnaire et ses correspondants, et à tout autre représentant employé par la Société, la rémunération des administrateurs et leurs dépenses payables, la garantie d'assurance et les coûts raisonnablement encourus pour les voyages relatifs à la tenue des réunions du Conseil et du gestionnaire, les frais et dépenses pour les services juridiques et audits, les frais et dépenses quelconques relatifs à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg et aux autres pays, les frais de licence pour les différents indexes, reportages et publications, y compris les coûts de préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Prospectus, et davantage pour les documents explicatifs de vente, les rapports périodiques ou les expositions d'enregistrement, les coûts de quelconque rapport aux Actionnaires, les coûts de convocation et d'assemblée des Actionnaires, du Conseil et du Gestionnaire, toutes les taxes, responsabilités, charges gouvernementales et similaires, et tous les autres dépenses d'exploitation, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, les frais de transaction, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat, les intérêts, les charges bancaires et de courtage, les frais postaux, d'assurance, de téléphone et de télex. La Société payera les dépenses administratives et les autres dépenses régulières ou périodiques qui sont basées sur une valeur estimée prorata pour une période annuelle ou pour d'autres périodes.

11.12 Les avoirs et les engagements des différents Compartiments et Classes seront affectés comme suit:

(i) Les produits résultants de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment correspondant;

(ii) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

(iii) Lorsque la Société encourt une obligation par rapport à un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou par rapport à une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette obligation sera allouée au Compartiment en question;

(iv) à la date de détermination de la personne en droit de bénéficier d'un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront réduits du montant de ce dividende;

(v) et, au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le Conseil déterminera de bonne foi.

11.13 Aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire:

(i) Les Actions de la Société qui doivent être rachetées en vertu de l'article 10 des présentes seront considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'au moment précisé par le Conseil par rapport à la date d'évaluation et jusqu'au jour où elles auront été payées par la Société, elles seront traitées comme une dette de la Société;

(ii) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Conseil au moment de l'évaluation, et à partir de ce moment et jusqu'au moment où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;

(iii) tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des monnaies autres que la monnaie dans laquelle les actifs du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux de change sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le moment d'évaluation.

(iv) Si à l'un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:

a. Acquérir un actif, la valeur d'acquisition sera référenciée en tant qu'obligation de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera référenciée comme immobilisation de la Société;

b. vendre un actif, la valeur de vente sera référenciée en tant qu'immobilisation de la Société et la valeur de l'actif ne sera plus référenciée comme immobilisation de la Société;

sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de la rémunération ou cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, la valeur sera estimée par le Conseil.

Art. 12. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action et des Émissions, Rachat et Conversion d'Actions.

12.1 La valeur nette d'inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments sera calculé en temps opportuns par la Société ou par tout mandataire nommé à cet effet par la Société à la fréquence déterminée dans le Prospectus pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an.

12.2 Le Conseil a le pouvoir d'imposer des restrictions concernant la fréquence à laquelle les Actions devront être émises; le Conseil peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité tel que prévu à l'Article 8 ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Prospectus.

12.3 La Société peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion de toute Catégorie d'Actions de l'un quelconque des Compartiments dans les cas suivants:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuables à un Compartiment donné est cotée ou négociée est fermée pour une autre raison que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les négociations sont limitées ou suspendues, pour autant que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable au Compartiment en question; ou

(b) lorsque la situation est telle qu'elle constitue une situation d'urgence dans l'opinion du Conseil en conséquence de laquelle la vente ou l'évaluation des actifs détenus par la Société attribuables à ce Compartiment serait impossible; ou

(c) durant toute rupture des moyens de communication normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements de ce Compartiment ou du prix actuel ou de la valeur sur une bourse ou autre marché en ce qui concerne les actifs attribuables à ce Compartiment; ou

(d) lorsque pour une quelconque raison les prix de tout investissement détenu par le Fond attribuable à un Compartiment ne peut plus être déterminé rapidement ou certainement; ou

(e) durant toute période au cours de laquelle le Conseil est incapable de rapatrier des fonds aux fins de réaliser des paiements lors du rachat des Actions de ce Compartiment ou durant laquelle tout transfert de fond impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissement ou le paiement dû au rachat d'Actions ne peut être, selon l'opinion du Conseil, réalisé à des taux normaux de conversion.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme rapide à toute période de suspension.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs.

13.1 La Société sera administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs pourront être réélus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans.

13.2 Les administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires; ces derniers fixeront le nombre d'administrateur, leurs rémunérations et la durée de leur mandat.

13.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires présents ou représentés prise à la majorité simple.

13.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; les Actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

13.5 Le Conseil peut déléguer une ou plusieurs de ses missions à une société de gestion régulée telle que définie aux Chapitre 15 ou Chapitre 16 de la loi du 24 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil pourra élire parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.2 Le président présidera les réunions du Conseil et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

14.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Art. 15. Résolutions du Conseil.

15.1 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécifiquement par une résolution du Conseil.

15.2 Le Conseil peut délibérer et agir valablement seulement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

15.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, par télégramme, télex, ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

15.4 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

15.5 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des administrateurs; chaque administrateur approuvera cette décision par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Un tel assentiment sera confirmé par écrit et tous les documents formeront la preuve qu'une telle décision aura été prise.

15.6 Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou deux administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil.

16.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement et des restrictions telle que définies à l'Article 19 ci-après.

16.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

Art. 17. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un au moins sera un administrateur de catégorie A, et un autre sera un administrateur de catégorie

B ou par la signature ou conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 18. Délégation de pouvoir.

18.1 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société ou d'un quelconque Compartiment (y compris le droit d'agir comme personne autorisée à signer pour la Société ou tout Compartiment), à une ou plusieurs personnes qui ne doit pas nécessairement membre du Conseil, et qui aura les pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourra, si le Conseil l'autorise, sous déléguer ses pouvoirs. La nomination de l'un quelconque des prestataires de service de la Société sera décidée par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

18.2 Le Conseil, pourra nommer des fondés de pouvoir, y inclus une société de gestion régulée telle que définie aux Chapitre 15 ou au Chapitre 16 de la loi du 24 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, un directeur général, et tout autre directeur général adjoint ainsi que tout autre fondé de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société ou d'un Compartiment donnée. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil. Le Conseil peut également nommer d'autres représentants qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil.

18.3 Le Conseil peut au fil du temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer certains pouvoir et rôles.

Art. 19. Politiques et Restrictions d'Investissements.

19.1 En se basant sur le principe de diversification des risques, le Conseil a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et stratégies de chaque Compartiment de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mises en place par le Conseil conformément aux lois et réglementations applicables.

19.2 La Société est autorisée pour chaque Compartiment à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 20. Conflits d'intérêts.

20.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque ou serait administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre Société. Un quelconque des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une Société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

20.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et une telle affaire et l'intérêt que portent un tel administrateur ou fondé de pouvoir sur ladite affaire, devra être rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

20.3 Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec l'initiateur, le gestionnaire des investissements, le conseiller en investissements, le dépositaire, l'agent administratif et les distributeurs et toute autre personne, Société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer au fil du temps à son entière discrétion.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs.

21.1 La Société devra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir en dehors des avoirs de chaque Compartiment de toutes responsabilités, opérations, indemnités, coûts, réclamations et dépenses occasionnés raisonnablement par lui pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir, étant entendu que cette personne aura agit sur base de la réception d'instructions convenables, le cas échéant sur base des clauses et conditions de tout engagement contractuel en vigueur entre la personne indemnisée et la Société.

21.2 Le Conseil peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou fondé de pouvoir ou membre d'un comité en conformité avec cet Article pourront être avancés à l'administrateur ou au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que cet administrateur ou fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agit en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

21.3 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 22. Réviseur d'entreprises.

22.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Conseil et rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 23. Pouvoirs.

23.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires de la Société.

23.2 Ses résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations de la Société.

Art. 24. Assemblée générale des Actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations de l'assemblée le troisième mardi du mois de juin à 14 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle de la Société ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 25. Autres assemblées des Actionnaires. Le Conseil peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social pourront exiger que le Conseil convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 26. Procédure.

26.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés, l'assemblée aura lieu sans convocation à l'assemblée.

26.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée.

26.3 Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

26.4 Le Président du Conseil présidera toutes les assemblées des Actionnaires, mais en son absence l'Assemblée pourra nommer un administrateur ou toute autre personne comme président pro tempore, par le vote de la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 27. Vote.

27.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles renseignées dans l'ordre du jour (laquelle contiendra toutes les affaires tel que prévu par la loi), et toutes affaires accessoires.

27.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seulement les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant procuration écrite à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

27.3 A moins qu'il en soit prévu autrement par la loi ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

27.4 Toute décision de l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrits à l'Article 27 des présents Statuts.

Art. 28. Assemblées générales des Compartiments.

28.1 Les Actionnaires des Compartiments peuvent à tout moment convoquer une assemblée des actionnaires afin de délibérer sur l'une quelconque des matières ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

28.2 Les dispositions de l'Article 27, paragraphe 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 28, paragraphe 1 et 2 s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de ce Compartiment spécifique. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 29. Clôture, Liquidation et Fusion de Compartiments.

29.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Prospectus. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Prospectus.

29.2 Le Conseil de la Société peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Conseil comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans les circonstances affectant ce

Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront notifiés par la Société de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

29.3 A moins que le Conseil n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront être autorisés ou le cas échéant, continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès de la Caisse des Consignations au profit des bénéficiaires.

29.4 Le Conseil pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs et les engagements de ce Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif ou à une autre entité assimilée. Le Conseil pourra décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments. Le Conseil pourra également décider de combiner deux ou plusieurs Classes. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

Art. 30. Consolidation / Division. Le Conseil peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment.

Title V - Année sociale - Distributions

Art. 31. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 32. Distributions.

32.1 Les distributions seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le Prospectus et plus précisément par rapport à chaque Compartiment dans la Section Spéciale concernée. L'assemblée générale des Actionnaires, par rapport à chaque Compartiment et dans les limites prévues par la loi, déterminera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra au fil du temps déclarer un dividende, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal. L'attribution de dividendes peut se faire pour quelque montant que ce soit (y compris un remboursement effectif du capital) pour autant qu'après la distribution, la valeur nette d'inventaire de la Société soit toujours supérieure au montant minimum du capital social de la Société, augmenté des primes d'émission, soit un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000), ou son équivalent en tout autre devise, tel que spécifié dans la Loi de 2007. Toutefois, la nature de la distribution (capital ou revenu) doit être communiquée.

32.2 Le Conseil peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Prospectus, et en particulier dans la Section Spéciale concernée.

32.3 Les distributions pourront être payées en zloty polonais ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fil du temps par le Conseil.

32.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant, à moins que le Conseil ait rejeté ou prolongé une telle période. Le Conseil a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte de la Société afin de parfaire un tel reversement.

32.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions de distribution et aucun dividende ne pourra être payé par rapport à des Actions de capitalisation. Les plus-values dégagées par les Actions de capitalisation resteront investies dans la Société. Lorsqu'un dividende est distribué en faveur des Actions de distribution, la valeur nette d'inventaire de ces Actions de distribution sera réduite du montant cumulé des dividendes.

Art. 33. Dépositaire.

33.1 La Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

33.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.

33.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Conseil pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 34. Dissolution.

34.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 27 des présents Statuts.

34.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

34.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

34.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

34.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront faites en conformité avec la loi.

34.6 Les résultants nets de la liquidation qui correspondent à chaque Compartiment seront distribuées par les liquidateurs aux propriétaires au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

34.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 35. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 36. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de Personnes ou Actionnaires englobent également les Sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de Société ou d'association.

Art. 37. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales ainsi qu'à la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Le souscripteur, Radosław Jerzy JARMUŁA, préqualifié, a souscrit à toutes les actions. Toutes les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille Złoty polonais (PLN 550.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à 3.400,- EUR.

Le capital social est évalué à 131.887,- EUR.

Résolutions de l'actionnaire unique

La personne sus-indiquée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement résolu comme suit:

Première résolution

- Monsieur Radosław Jerzy JARMUŁA, préqualifié, est nommé en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Jean LAMBERT, chief executive officer, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- et Monsieur Jacek WOLAK, avocat et conseiller fiscal, né le 26 novembre 1974 à Nowy Targ, Pologne, demeurant au 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg

sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie B de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Juliette MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2012. Relation GRE/2012/594. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025563/1179.

(120032806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Captherm S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.325.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. Monsieur Christophe MIGNANI demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommé en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011598/16.

(120013616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Carwash Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 50.549.

—
Les comptes annuels au 22/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012011599/11.

(120013796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Carwash Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 50.549.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012011600/11.

(120013799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Caves Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 4.038.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2011

Sont nommés administrateurs pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc GALES, licencié HEC Lausanne, demeurant 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg,
- Madame Catherine GALES-FABER, administrateur de société, demeurant 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg,
- Madame Isabelle GALES, administrateur de société, demeurant 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- GT Experts Comptables S.à r.l., (anciennement Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.) avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 juillet 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc GALES, préqualifié, comme Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide également de nommer Monsieur Marc GALES, administrateur délégué de la société pour une durée de trois ans, avec les pouvoirs les plus étendus pour surveiller et diriger les affaires de la société et l'engager par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2012011601/26.

(120013437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2011

L'Associé unique a pris la résolution suivante:

Il est décidé de révoquer Monsieur Eric SOUTIF de son mandat de gérant de la société CELLGATE S.à r.l.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour CELLGATE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012011602/14.

(120013469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Chester Seven Capital, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 129.741.

—
Faisant suite à la démission de BDO Compagnie Fiduciaire dans le cadre du mandat de Commissaire aux Comptes de la Société en date du 29 août 2011, il a été décidé de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes:

AUDIEX, 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

AUDIEX est nommé pour une durée déterminée, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui sera tenue pour approuver les comptes annuels 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011603/13.

(120013945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011604/9.

(120013440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 163.505.

EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Patrick de FROIDMONT (juriste), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011605/15.

(120013714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012011606/13.

(120013540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Clost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Les comptes annuels arrêtés au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012011607/10.

(120013941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Copiro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.132.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19 janvier 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- COPIRO HOLDING SA, avec siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 26 bd Royal, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge commissaire M Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10/2/2012 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012011608/20.

(120013462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Cork SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.998.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2012

1. L'assemblée a accepté les démissions avec effet immédiat de Monsieur Luc HANSEN, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Philippe PONSARD, de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie A de la société.

2. L'assemblée a décidé de nommer trois nouveaux administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Joël MURCIA, demeurant 7, rue de la Paix, L-2312 Luxembourg,.
- Monsieur Stéphane LISKA, demeurant au 44 avenue Charles de Gaulle 57100 Thionville.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011609/19.

(120013972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Crystal Falls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.454.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012011610/13.

(120013306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Crystal Falls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.454.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012011611/14.

(120013723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011612/10.

(120013717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Prusca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.894.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRUSCA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 118.894, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2003 du 25 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation d'une situation comptable de la société au 22 novembre 2011.
 - 2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 180.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 300.000,- EUR à 120.000,- EUR, par le transfert de la somme de 180.000,- EUR à un compte de réserves et par annulation de 18.000 actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.
 - 3.- Modification de la dénomination de la société en PRUSCA SRL.
 - 4.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne.
 - 5.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2040.
 - 6.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
 - 7.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
 - 8.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
 - 9.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
 - 10.- Nomination de l'administrateur unique.
 - 11.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 22 novembre 2011.

Ladite situation comptable, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à cent vingt mille euros (120.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par le transfert de la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) à un compte de réserves et par annulation de dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, proportionnellement à la participation des actionnaires au capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des dix-huit mille (18.000) actions.

Suite à la réduction du capital social prémentionnée les douze mille (12.000) actions restantes représentatives du capital social de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) se répartissent comme suit:

- Madame Lucetta SCAINELLI, deux mille neuf cent quarante-quatre actions;	2.944
- Madame Roberta SCAINELLI, deux mille neuf cent quarante-quatre actions;	2.944
- Monsieur Stefano SCAINELLI, deux mille neuf cent quarante-quatre actions;	2.944
- Madame Lorena PALAMINI, neuf cents actions;	900
- Madame Flavia PALAMINI, neuf cents actions;	900
- Madame Emilia COSSALI, cent cinquante-six actions;	156
- Madame Natalia PALAMINI, deux cent cinquante-huit actions;	258
- Madame Ines PALAMINI, quatre-vingt-seize actions;	96
- Monsieur Alberto PALAMINI, six cents actions;	600
- Monsieur Marco PALAMINI, soixante-dix-huit actions;	78
- Madame Marina PICCINALI, cent quatre-vingts actions;	180
Total: douze mille actions	12.000

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PRUSCA SRL.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article trois des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2040.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société, à savoir Messieurs Georges DIEDERICH, Jacopo ROSSI et Régis DONATI et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Mohammed KARA et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-24028 Parre (Bergamo), Via Costa Erta 17/a (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1) - E' costituita una società a responsabilità limitata denominata

PRUSCA SRL

2) - La società ha sede in Parre (Bergamo).

La società può istituire sedi secondarie, succursali, agenzie, uffici e rappresentanze anche altrove.

Il trasferimento della sede nell'ambito dello stesso Comune o del limitrofo Comune di Parre (BG) è deciso dall'assemblea ordinaria dei soci.

3) - Costituisce oggetto della società l'attività di produzione e distribuzione di componenti per impianti elettrici ed elettronici; produzione e distribuzione di impianti per la ricarica di veicoli elettrici.

La società potrà poi compiere ogni operazione strumentale per il conseguimento dell'oggetto sociale, commerciale, industriale, finanziaria, immobiliare e mobiliare, ad eccezione delle attività regolate dalla legge n. 385/1993, e delle attività regolate dalla legge n. 58/1998, compresa l'assunzione di interessenze e partecipazioni azionarie e non, in imprese, società od associazioni aventi scopi analoghi o complementari e la prestazione di garanzie, incluse quelle fideiussorie, anche per obbligazioni di terzi.

La società potrà detenere partecipazioni azionarie e non azionarie in altre imprese a titolo di investimento di liquidità anche a medio-lungo termine.

4) - La durata della società è fissata al 31 dicembre 2040 e potrà essere prorogata per deliberazione dell'assemblea dei soci.

Capitale e conferimenti

5) - Il capitale della società è di Euro 120.000,00 (centoventimila/00) diviso in quote ai sensi di legge.

6) - Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni d'opera o di servizi a favore della società.

In caso di decisione di aumento del capitale sociale mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo in proporzione alle partecipazioni da essi possedute e, purché ne facciano richiesta contestualmente all'esercizio dell'opzione, il diritto di prelazione sulle quote rimaste eventualmente inopstate dagli altri soci.

Salvo il caso di cui all'art. 2842-ter C.C., l'aumento di capitale può essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi; in tal caso spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma di legge e del presente statuto.

In caso di riduzione del capitale sociale per perdite copia della relazione degli amministratori sulla situazione patrimoniale della società e delle osservazioni del collegio sindacale o del revisore, se nominati, non deve essere depositata nella sede della società anteriormente all'assemblea, ma esaurientemente illustrate nella stessa.

Diritti e Domicilio dei soci

7) - Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti salvo contraria specifica determinazione per quanto previsto.

I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

8) - Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Trasferimento delle partecipazioni

9) - Le partecipazioni sono divisibili e trasferibili sia per atto tra vivi che a causa di morte.

Nel caso di comproprietà i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune nominato ai sensi di legge.

Nel caso in cui un socio intendesse alienare la propria partecipazione, o parte di essa, a terzi, ad esclusione della cessione ai parenti in linea retta fino al secondo grado, che è libera e senza diritto di prelazione, gli altri soci hanno il diritto di prelazione a parità di condizioni.

Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato tramite lettera raccomandata da spedirsi entro sessanta giorni dalla data di ricevimento della lettera raccomandata contenente le indicazioni circa l'entità della partecipazione che si intende trasferire e il prezzo richiesto per la stessa nonché le relative modalità di pagamento.

Ove taluno dei soci non intendesse esercitare il diritto di prelazione, tale diritto potrà essere esercitato pro-quota dagli altri soci.

Diritto di recesso

10) Ciascun socio ha diritto di recedere dalla Società nei casi previsti dalla legge, fatto salvo quanto disposto dall'art. 10.1.

10.1) Non compete il diritto di recesso nei casi di:

- a) proroga del termine di durata della Società;
- b) introduzione, modifica o rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

10.2) Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione, a mezzo raccomandata A.R., agli altri soci, a tutti gli amministratori e, se nominati, ai componenti il collegio sindacale ovvero al revisore.

La raccomandata dovrà essere spedita a tutti i soggetti sopra indicati entro 30 (trenta) giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel registro delle imprese la decisione dei soci o la deliberazione assembleare che legittima il recesso;
- il socio recedente ha ricevuto la comunicazione, che deve essere inviata dagli amministratori, a mezzo raccomandata A.R., che si è verificato un fatto che legittima il suo diritto di recesso;
- il socio recedente è comunque venuto a conoscenza del fatto che legittima il suo diritto di recesso.

Il diritto di recesso, legittimamente e ritualmente esercitato, avrà effetto nei confronti della società dal primo giorno del mese successivo alla scadenza del semestre comprendente il mese in cui è stata ricevuta l'ultima delle raccomandate A.R. inviate dal socio recedente.

11) - Per quanto riguarda la determinazione della somma spettante al socio receduto, i termini e le modalità di pagamento della stessa, valgono le disposizioni previste dall'art. 2473, terzo e quarto comma, C.C..

Decisioni dei soci ed Assemblea

12) - Sono riservate alla competenza dei soci oltre a quanto già previsto dalla legge:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina e la revoca degli amministratori;
- 3) la nomina nei casi previsti dall'articolo 2477, secondo e terzo comma C.C. dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- 4) le modificazioni dell'atto costitutivo;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale, ovvero una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- 6) le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società;
- 7) le decisioni in merito alla nomina e alla revoca dei liquidatori e quelle che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art. 2487, primo comma, C.C.;
- 8) la decisione relativa al cambio di indirizzo della sede nell'ambito dello stesso comune.

13) - Con riferimento alle materie di cui ai punti 4), 5), 6) e 7) del precedente art. 12) nonché negli altri casi in cui ciò sia obbligatorio per legge, le decisioni dei soci dovranno essere assunte con deliberazione assembleare.

14) - Tutte le decisioni che per legge o in forza del presente statuto non debbano adottarsi con deliberazione assembleare possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto; in tal caso dai documenti sottoscritti dai soci devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla medesima.

15) - Le decisioni dei soci, sia in forma assembleare che in forma non assembleare, sono adottate con le maggioranze e rispettivi quorum costitutivi e deliberativi e le maggioranze previsti dalla legge.

16) - Tutte le decisioni dei soci tanto in forma assembleare quanto in forma non assembleare dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 C.C..

17) - Convocazione dell'assemblea

L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purché in Italia.

18) - L'avviso di convocazione deve contenere l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione del giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e per l'eventuale seconda convocazione dell'adunanza che non potrà tenersi lo stesso giorno fissato per la prima.

Tale avviso dovrà essere inviato a cura degli amministratori a tutti i soci e, se nominato, al collegio sindacale od al revisore, con mezzi che garantiscano la tempestiva informazione degli interessati. Si potrà scegliere quale mezzo di convocazione, in via alternativa fra loro, uno dei seguenti:

- a) lettera spedita ai soci nel domicilio risultante dal libro soci almeno otto giorni prima della data dell'adunanza a mezzo di servizi postali od equiparati fornita di avviso di ricevimento;
- b) messaggio telefax o di posta elettronica spedito almeno cinque giorni prima della data della adunanza a tutti i soci, al numero telefonico o all'indirizzo di posta elettronica dagli stessi comunicati alla società, con evidenza di ricevimento e lettura del messaggio o con modalità di posta certificata.

Assemblea totalitaria

19) - In ogni caso la deliberazione si intende adottata quando all'assemblea partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci od il revisore sono presenti ovvero, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, risultino informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Diritto di intervento all'assemblea

20) - Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino iscritti nel libro soci alla data in cui dovrebbe essere presa la deliberazione.

Rappresentanza

21) - I soci possono farsi rappresentare in assemblea da chiunque.

Presidenza

22) - L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o in sua mancanza dal più anziano degli amministratori ovvero dalla persona designata dagli intervenuti.

Verbale dell'assemblea

23) - Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e, se nominato, dal segretario scelto dal presidente.

Dal verbale devono risultare, per attestazione del presidente:

- la regolare costituzione dell'assemblea;
- l'identità e la legittimazione dei presenti;
- lo svolgimento della riunione;
- le modalità e il risultato delle votazioni.

24) - Il verbale della deliberazione dell'assemblea che modifica l'atto costitutivo è redatto da Notaio scelto dal presidente dell'assemblea.

Amministrazione

25) - L'amministrazione della società è affidata ad uno o più amministratori, anche non soci, con un minimo di due ad un massimo di sette, nominati dai soci.

Gli amministratori durano in carica per il periodo di tempo stabilito all'atto della loro nomina od anche a tempo indeterminato, fino a revoca o dimissioni.

26) - Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, la decisione di nomina stabilisce alternativamente:

- a) se gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione;
- b) se l'amministrazione è invece affidata a ciascun amministratore disgiuntamente ovvero congiuntamente con uno o più degli altri amministratori, anche nominativamente indicati secondo quanto previsto dal presente statuto.

Consiglio di amministrazione

27) - Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non abbiano provveduto i soci in sede di nomina.

28) - Il consiglio di amministrazione si raduna, anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da almeno la metà dei suoi membri o dai sindaci o dal revisore se nominati.

La convocazione viene fatta dal presidente con lettera da spedire almeno cinque giorni prima a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale o al revisore, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno due giorni prima.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi o il revisore, se nominati.

29) - Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti;

30) - Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

31) - Le decisioni del consiglio di amministrazione potranno essere anche adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto; il tal caso dai documenti sottoscritti dagli amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso della stessa.

Le decisioni di cui sopra, per la cui adozione è richiesto il voto favorevole della maggioranza assoluta degli amministratori, devono essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 C.C..

Nel caso in cui l'organo amministrativo sia composto da due membri, qualora i due amministratori non siano d'accordo sulla revoca di un eventuale delega conferita ad uno dei due, decadranno entrambi dalla carica.

Sostituzione degli amministratori

32) - Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori quelli rimasti in carica, od anche uno solo di essi, dovranno proporre d'urgenza ai soci di adottare le decisioni per la nomina dei nuovi amministratori. Qualora

entro trenta giorni dalla cessazione della carica, per qualsiasi motivo, non si provveda a quanto sopra, la decisione potrà essere proposta da uno qualsiasi dei soci.

I soci provvederanno a tale nomina nel rispetto della forma di amministrazione originariamente prescelta e gli amministratori così nominati scadranno insieme a quelli in carica all'atto della loro nomina.

Rappresentanza della società

33) - La rappresentanza legale della società, di fronte ai terzi ed in giudizio, spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione, agli amministratori delegati nei limiti della delega conferita, all'amministratore unico o agli amministratori che la eserciteranno con le stesse modalità e limiti con i quali esercitano il potere di amministrazione.

34) - L'organo amministrativo, nell'ambito dei propri poteri, può nominare institori o procuratori per il compimento di singoli atti o categorie di atti.

Poteri di amministrazione

35) Al consiglio di amministrazione competono tutti i poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società senza eccezione di sorta, per il raggiungimento e l'attuazione degli scopi sociali che non siano per statuto o per legge, in modo tassativo ed inderogabile, riservati all'assemblea.

All'Amministratore Unico competono tutti i poteri per l'amministrazione ordinaria della società senza eccezione di sorta, per il raggiungimento e l'attuazione degli scopi sociali che non siano per statuto o per legge, in modo tassativo ed inderogabile, riservati all'assemblea. L'assemblea dei soci potrà conferire all'Amministratore Unico anche i poteri di straordinaria amministrazione.

A titolo esemplificativo, si precisa che l'organo amministrativo potrà, per il raggiungimento dello scopo sociale, acquistare immobili, permutarli, venderli, convenire dilazioni di pagamento, contrarre mutui o prestiti anche di durata pluriennale, concedere garanzie ipotecarie, costituire diritti reali, rinunziarvi, stipulare contratti di qualsiasi tipo ed importo per qualsiasi oggetto, purché rientri nello scopo sociale, incassare, girare, avallare e scontare titoli cambiari, riscuotere somme, anche da Amministrazioni dello Stato, compiere qualsiasi operazione attiva o passiva presso gli Uffici Postali, Tesorerie Comunali e Provinciali, Enti per lo Sviluppo delle aree depresse, banche ed in genere promuovere o resistere a qualsiasi azione giudiziaria o amministrativa in qualsiasi grado di giurisdizione, stipulare compromessi, transazioni giudiziarie ed anche extragiudiziarie.

36) - Il consiglio di amministrazione, con le modalità e nei limiti previsti dall'art. 2381 del Codice Civile, può delegare le proprie attribuzioni in tutto o in parte ad uno o più singoli amministratori.

37) - Quando l'amministrazione è affidata a più persone che non costituiscono consiglio i poteri di amministrazione ordinaria e straordinaria della società spettano disgiuntamente a ciascun amministratore, fatta eccezione per quelli relativi ai seguenti atti, di esclusiva competenza di tutti gli amministratori:

concludere qualsiasi negozio giuridico in genere avente ad oggetto beni immobili o mobili registrati, emettere pagherò cambiari, accettare tratte passive e prestare avalli, cedere e affittare aziende, assumere partecipazioni sociali (è invece sufficiente la firma disgiunta di un solo amministratore per la girata di effetti sia per l'incasso che per lo sconto).

Compensi

38) - Il compenso spettante agli amministratori verrà determinato periodicamente dall'assemblea dei soci in misura fissa o proporzionale, anche sotto forma di partecipazione agli utili, anche in relazione a particolari incarichi attribuiti specificamente ad alcuni di essi.

Potrà essere riconosciuta, agli amministratori, un'indennità di fine rapporto determinata mediante accantonamenti annui, anche in forma assicurativa.

Controllo legale dei Conti

39) - Nei casi previsti dalla legge o per decisione dei soci, il controllo legale dei conti è esercitato da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati con decisione dei soci.

In caso di nomina del collegio sindacale ad esso si applicheranno le disposizioni in tema di società per azioni.

40) - Salvi i casi di nomina obbligatoria del collegio sindacale, i soci possono in ogni momento nominare un revisore scelto a norma di legge.

Il revisore ha la medesima durata in carica nonché le stesse funzioni, competenze e poteri del collegio sindacale.

Bilancio e Utili

41) - Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'Organo Amministrativo procede alla formazione del bilancio sociale a norma di legge che dovrà essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; tuttavia qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società, il bilancio potrà essere presentato ai soci entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

42) - Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il limite di legge, verranno destinati secondo quanto stabilito dai soci nella decisione di approvazione del bilancio.

Financements soci

43) - La société pourra recourir au financement des soci, a titre fructifere ou infructifere, selon les modalités e les conditions prévues par les normes en vigueur.

Scioglimento e Liquidazione

44) - Nei casi previsti dalla legge, la liquidazione della società è affidata ad uno o più liquidatori, nominati dalla assemblea dei soci ai quali, salva diversa delibera dell'assemblea, compete il potere di compiere tutti gli atti utili ai fini della liquidazione, con facoltà, a titolo esemplificativo, di cedere anche in blocco l'azienda sociale, stipulare transazioni, nominare procuratori speciali per singoli atti o categorie di atti.

Collegio arbitrale

45) - Per la risoluzione di eventuali controversie che potessero sorgere in dipendenza del presente contratto sociale -ad eccezione di quelle controversie che per legge sono riservate alla competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria e non possono comprometersi e comunque quelle per cui la legge prevede l'obbligatorio intervento del P.M. -verrà deferita, su istanza della parte più diligente, ad un Collegio Arbitrale composto di tre membri, uno dei quali con funzione di presidente, nominati dal Presidente della Camera di Commercio del luogo ove ha sede la società.

Il Collegio giudicherà secondo diritto ed in via irrituale, anche sulle spese, entro e non oltre novanta giorni dalla nomina.

Le regole procedurali saranno stabilite dal Collegio nel rispetto del principio del contraddittorio e comunque nel rispetto delle norme di legge inderogabili.

Rinvio

46) - Per quanto non è espressamente previsto dal presente statuto si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile ed alle disposizioni speciali in materia."

Neuvième résolution

L'assemblée, après avoir délibéré de confier l'administration de la société à un administrateur unique, décide de nommer administrateur unique de la société:

Monsieur Stefano SCAINELLI, dirigeant de sociétés, né à Bergamo (Italie), le 22 février 1963, demeurant à I-24020 Parre, Via G.B. Moroni 3 (Italie), code fiscale SCNSFN63B22A794I,

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Agostino PICCINALI, né à Parre (Italie), le 19 septembre 1959, demeurant à I-24020 Parre, via Duca d'Aosta 35/a (Italie), code fiscale PCCGTN59P19G346S,

tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2011. Relation GRE/2011/4264. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009145/353.

(120008986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011620/10.

(120013772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011621/10.

(120013596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011622/10.

(120013597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011623/10.

(120013598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Fiduciaire-Comptable B & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.313.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Madame Christine CAILLOT, comptable, demeurant à F-57570 Mondorff, 2, rue de Paris.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal, la prestation de services administratifs et de secrétariat, calcul de salaires et des travaux afférents (à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique).

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "FIDUCIAIRE-COMPTABLE B & B S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Christine CAILLOT, préqualifié(e), et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

26544

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Christine CAILLOT.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. CAILLOT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2012. Relation: REM/2012/15. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande.

Remich, le 16 janvier 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012011423/98.

(120012420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011624/10.

(120013599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3857 Schifflange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011625/10.

(120013600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.
